



## Demande informatiion sur le secret médical

-----  
Par SOUBIC

Bonjour,

Je vis dans une MAS (maison d'accueil spécialisée). J'ai été victime d'une accusation mensongère. Vu mon insistance de justice la direction MAS pour me faire partir, a monté un dossier à mon insu et à saisi la MDPH. Rejet. Elle a saisi la CDAPH et l'ARS. Rejet. Suite à un avis favorable de la CADA, j'ai obtenu communication du dossier. Il y a un certificat médical du médecin vacataire MAS, attestant que mon « état de santé est compatible avec une vie hors institution ». Or, ce certificat a été établi à mon insu (pas de visite médicale, pas d'information) et remis directement au directeur de la MAS. Mon médecin traitant me dit qu'il y a violation du secret médical. Pouvez-vous me le confirmer et m'indiquer les jurisprudences. Merci. Cordialement